

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 04 juillet 2022

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 30/06/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents : 10

Présents : Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Romain NOEL

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Alexandre BORRELLY par Emmanuel GHIOTTI

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Romain NOEL

Objet: Renouvellement des contrats des employés communaux. - DE_2022_042

Le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat :

- de l'intervenante musique qui intervient à l'école de Venterol pour la période du 1er septembre 2022 au 30 juin 2023, une heure et quinze minutes par semaine d'école.
- de l'adjoint technique qui effectue le ménage de l'école du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, quatre heures par semaine d'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler le contrat de :
 - l'intervenante musique qui vient à l'école de Venterol pour la période du 1er septembre 2022 au 30 juin 2023, une heure et quinze minute par semaine d'école.
 - l'adjoint technique qui effectue le ménage de l'école du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, quatre heures par semaine d'école.
- AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Bernard RENOY

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/07/2022
004-210402343-20220704-DE_2022_042-DE

